

Bernabé
LOPEZ GARCIA
Université Autonome
de Madrid

Pendant des années, l'Espagne, pays de tradition migratoire, a envisagé le Maghreb comme l'une des destinations de ses propres émigrés. L'Algérie (la région d'Oran) et le nord du Maroc ont ainsi accueilli, au cours des années 40 et 50, à la veille de la diaspora espagnole en Europe, 35 % à 41 % du total des émigrés (1). En outre, et pendant longtemps, l'Espagne a été un pays de passage pour l'émigration maghrébine, notamment marocaine, vers l'Europe.

Chaque été, des centaines de milliers de citoyens de l'Afrique du Nord traversent le détroit dans les deux sens : en 1987 ils ont dépassé le demi-million et en 1991 les 700 000 (2). Paradoxalement, ce flux ne s'est traduit que très récemment par l'établissement d'une vaste colonie. Il faudrait en chercher les causes non pas dans la nature de ce flux, mais plutôt dans les structures du pays d'accueil.

Ainsi, depuis l'indépendance, des Marocains se sont toujours établis en Espagne, mais ce flux n'est devenu significatif que durant les cinq dernières années.

Ceci, n'est d'ailleurs pas étranger au fait que les données officielles relatives au nombre et au taux de croissance de l'immigration n'étaient pas fiables, et explique les données contradictoires présentées, d'une part, par les collectifs de solidarité avec les immigrés illégaux qui avaient tendance à en surestimer le nombre et, d'autre part, ceux qui, conscients de la possible manipulation politique liée à la diffusion de telles données, accordaient une plus grande crédibilité aux données élaborées à partir des statistiques publiées par les ministères du travail et de l'intérieur. La récente procédure de régularisation entamée entre le 10 juin et le 10 décembre 1991 a permis de dénombrer une bonne partie des immigrés illégaux qui, selon différentes sources, oscillaient entre 366 500 en 1986 (3) et 73 000 à 117 000 en 1989 (4). Les 132 934 dossiers reçus pour régularisation indiquent, bien entendu, que le nombre de clandestins est supérieur, mais il ne s'éloigne guère de la réalité à la date du 15 mai 1991, dernier délai imposé par l'Espagne pour la régularisation. Mais il est certain que depuis, le nombre a augmenté dans une proportion qui est loin d'être négligeable, même s'il s'avère difficile de quantifier ce phénomène (5).

NOTES (1) Voir les données générales d'émigration espagnole par nationalités. Ministère du travail et de la sécurité sociale, Direction Générale de migrations. *Anuario de Migraciones 1992*, Madrid 1992, pp. 24-26.

(2) Voir les derniers rapports et les articles de presse sur l'opération traversée du Détroit, Madrid 1990 et 1991, publiés par la Direction Générale de la Protection Civile.

(3) Cités par le collectif loé *Los Inmigrantes en Espana* in *La Documentacion Social*, 66 (1987), p. 96. Revus par Miguel Angel de PRADA, *Espana pais de emigracion a pais de inmigracion* in M. Angels ROQUE (Ed), *El moviments humans en Mediterrani*. Institut Català d'Estudios Mediterranis, Barcelone 1989, p. 213, où il avance le chiffre de

294 000 clandestins, dont 60 000 Marocains et 8 000 Algériens, Tunisien et Libyens.

(4) Voir le rapport d'Antonio ZQUIERDO, *La Inmigracion ilegal en Espana*, 1990, p.55. L'auteur vient de publier *La Inmigracion extranjera en Espana (1980-1990)*, Madrid, 1992.

(5) Ainsi qu'en témoignent les nombreux cas dénoncés de falsification de documents montrant une présence en Espagne antérieure à cette date. En témoigne aussi l'arrestation de beaucoup d'immigrés qui arrivent dans des embarcations précaires; faits rapportés par la presse, et également vérifiés au cours d'une enquête réalisée auprès des immigrés marocains de la communauté de Madrid.

Par contre, on peut établir une périodisation des rythmes d'installation de la colonie marocaine en Espagne, selon trois phases (6) : la période de 1960 à 1975 qui a connu des installations temporaires ; puis la période de 1975 à 1986, coïncidant avec la fermeture des frontières en Europe ; et, enfin, une troisième période débutant en 1986 et postérieure à la promulgation de la loi d'extranéité en Espagne. Bien qu'il soit difficile de quantifier les rythmes d'installation de manière précise, l'utilisation des archives du consulat du Maroc à Madrid, comme base de données, a permis une première approximation (7). L'inscription au consulat a été, en effet, une condition sine qua non du séjour des Marocains en Espagne, et ce jusqu'à la dernière procédure de régularisation ; ce qui n'exclut sans doute pas qu'un flux important de clandestins n'ait pas suivi cette formalité et que de ce fait ils n'aient pas été recensés par les services du consulat. En dépit de cette réserve, une telle source d'information est d'un grand secours pour estimer les rythmes d'établissement dans la communauté de Madrid et dans d'autres régions (8).

Durant les années 60, on a pu ainsi relever une moyenne annuelle de 85 inscriptions consulaires. Madrid et dans un certain sens toute l'Espagne, restaient à l'abri des flux migratoires qui se sont dirigés vers d'autres destinations. Un secteur important (environ 41 %) était constitué par une immigration à caractère ethno-politique formée par des juifs. Entre 1970 et 1991, quatre séquences peuvent être délimitées avec plus ou moins de précision.

Une première sous-période va de 1970 à 1976, avec une moyenne annuelle de 430 inscrits. Au cours de ces années, les effets de la fermeture des frontières en Europe commencent à se faire sentir timidement et ce n'est qu'à partir de 1977 que la moyenne des inscrits a connu un surcroît appréciable pour atteindre 560 en 1987. Mais le vrai boom migratoire ne s'est produit qu'en 1988-89, avec plus de 1 300 inscriptions par an pour dépasser les 3 000 en 1990 et les 7 000 en 1991. Donc, pendant les vingt-deux années de référence, le nombre d'inscriptions consulaires a atteint 23 000 se caractérisant par les rythmes de croissance suivants : 15 % entre 1970 et 1976 ; 27 % au cours des années 1977-1987 ; 58 % entre 1988 et 1991, le taux de croissance étant de 12 % en 1988-89 et de 46 % en 1990-1991. Depuis 1986, date de la précédente procédure de régularisation qui a suivi la promulgation de la loi sur les étrangers, le nombre de Marocains inscrits auprès du consulat s'est élevé à 13 654 (9), ce qui ne diffère pas beaucoup du nombre des dossiers traités à Madrid (9 788 dossiers). Mais il est évident que tous les inscrits ne demeurent pas actuellement en Espagne et que

N O T E S (6) Voir rapport de Teresa LOSADA au IV^{ème} colloque de Gredos (Grenade, février 1990) consacré aux *Recursos humanos en el Mediterraneo occidental : el empleo* sous presse. Voir également les contributions du collectif loé, *La inmigracion magrebi en Espana* et de Angeles RAMIREZ, *Marroquies en Espana : aproxlmacion a una tipologia para el caso del Maresme catalan*, dans B. LOPEZ et autres, *Espana-Magreb, siglo XXI : el porvenir de una vecindad*, Editorial MAPFRE, Madrid 1992, respectivement pp. 233-244 et 249-255.

(7) Voir B. LOPEZ GARCIA et M. Teresa PAEZ GRANADO, *La emigracion marroqui en Espana : significacion economica y*

sociocultural de sa prodencia geografica, rapport présenté aux cours d'été de l'université Autonome de Madrid (Juillet 1991). Les résultats de ce travail sont inclus dans le livre *La inmigracion magrebi en Espana : el retorno de los moriscos*, à paraître dans la collection Magreb à Madrid.

(8) Le consulat de Madrid inclut les régions de la moitié nord de l'Espagne sauf la Catalogne, les îles Baléares, le Pays Basque et la Rioja, avec une prédominance particulière de la région de Madrid.

(9) Au cours de la période allant de 1971 à 1980 la proportion de la zone du nord s'élevait à 87,1%, soit en retrait de trois points par rapport à la période 1959-1970.

tous ceux qui sont venus n'y sont pas inscrits, tandis que tous ceux qui sont arrivés depuis 1986 n'ont pas régularisé leur situation. Il convient dès lors de constater une relative cohérence et ce en dépit des distorsions relevées dans les données disponibles.

GEOGRAPHIE DES MAROCAINS EN ESPAGNE

Le processus de régularisation a permis de déterminer d'une manière plus nette la géographie des installations des Marocains en Espagne. Le chiffre officiel des résidents Marocains s'élevait à 16 665 en 1990, auquel s'est ajouté 2 000 cas de régularisation en février 1991 et ce en vertu des accords conclus dans le cadre de la commission mixte consulaire stipulant la régularisation de la situation des résidents Marocains en Espagne établis avant 1985. Avec le nouveau dispositif appliqué au deuxième semestre de 1991, le nombre de résidents ordinaires Marocains s'élève à 58 903. De par leur nombre, il s'agit de la première communauté d'immigrés en situation régulière, avec plus de 40 % du total. D'ailleurs, les Marocains constituent la deuxième nationalité en importance numérique des résidents étrangers en Espagne, devancés de très peu par les britanniques qui atteignent 79 000. On remarque également que le nombre de Marocains s'approche de celui des résidents latino-américains qui atteint 90 000 compte tenu des régularisations, les argentins représentant actuellement 24 622, contre 17 679 en 1990.

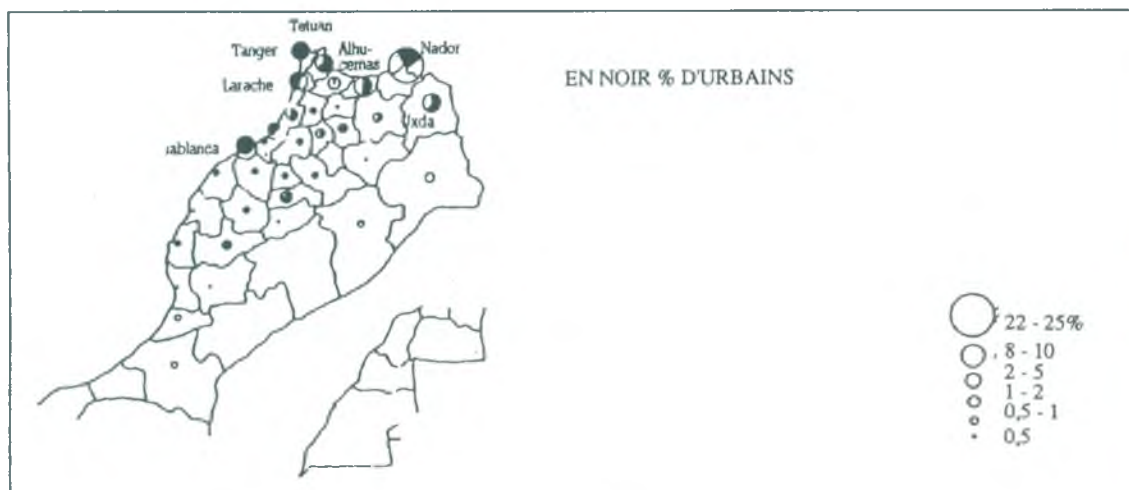
Presque 60 % des Marocains résident en Catalogne et à Madrid. 36 % environ habitent et travaillent en Catalogne, notamment dans les provinces de Barcelone et Gérone contre 23 % à Madrid. Enfin, les 40 % qui restent se concentrent sur quelques points du littoral méditerranéen comme Murcie, la région andalouse (surtout Malaga), les îles Baléares, le pays valencien sans oublier les îles Canaries, région limitrophe du Maroc. Les statistiques officielles tiennent compte des nationalités. Cela permet de procéder à des comparaisons selon ce critère, mais empêche une analyse en profondeur qui requiert une autre échelle, soit régionale soit provinciale. C'est seulement ainsi qu'on pourra arriver à identifier les raisons des migrations et, dans la mesure où elles sont considérées comme source des problèmes, chercher les solutions appropriées dans les zones d'émigration.

Dans la recherche effectuée à partir des données du consulat du Maroc à Madrid, il a été possible d'établir un profil régional et provincial. Ainsi, dans la communauté de Madrid, on a pu constater la prédominance des rifains et des natifs du Nord-ouest marocain (ancien protectorat espagnol et zone orientale limitrophe) avec 70 % du total pendant la période 1985-1991 ; tout en relevant une légère réduction de cette tendance par rapport aux périodes précédentes (9) dans la mesure où la présence de natifs de l'intérieur et du sud du Maroc devient de plus en plus importante au cours des années 80. Il est ainsi significatif que la province d'Al Hoceima représente le quart des immigrants, suivie par Nador, Tétouan, Tanger et Larache. La présence des personnes nées en Espagne témoigne de l'existence d'une deuxième génération.

Une deuxième analyse faite à partir des données des processus de régularisation (10) ne modifie pas sensiblement les résultats établis pour la région de Madrid. Les rifains sont, en effet, majoritaires dans la plupart des provinces espagnoles et

N O T E S (10) Réalisée à partir d'un échantillon de 3 328 cas tirés des dossiers de régularisation pendant le mois d'octobre 1991. Ce travail a pu être rendu possible grâce à la collaboration de M. Juan Pedro CHOZAS de la Direction Générale des Migrations.

espagnoles et devancent les originaires de Jerada (Tétouan, Tanger, Larache et Chaouen). Les Marocains du sud et du centre sont un peu présents et de manière générale ceux du sud sont d'origine rurale à l'instar des rifains. Par contre les Marocains de la côte atlantique, du centre et du nord/ouest (Jerada) proviennent principalement des centres urbains de plus de 40 000 habitants. Une autre partie provient des centres de plus de 250 000 habitants, dont Casablanca avec 7,5 %. D'après cet échantillon, la province de Nador (à côté de Melilla) comptabilise le plus grand nombre d'émigrants avec 21,5 % du total, suivie des six autres provinces représentant chacune entre 8 % et 1 % (Oujda, Al Hoceima, Tétouan, Tanger, Larache - toutes les régions du nord - et Casablanca).



MUTATIONS DES PROFILS

L'étude des inscriptions consulaires à Madrid a permis de faire apparaître les mêmes mutations, dans le processus d'installation en Espagne de la colonie marocaine, que celles relevées par Larbi Talha pour le cas français, et ce malgré l'importance bien différente des deux communautés (11) : rajeunissement, féminisation et tertiarisation.

Ainsi, et alors que le nombre d'inscrits dont l'âge est compris entre 21 et 30 ans est resté pratiquement stable au cours de la période 1985-1991, en comparaison avec la période 1970-1980 (46,7 contre 45,6 %), les moins de 20 ans ont atteint 20,8 % au cours de la dernière période contre 8,7 % au cours des années 70. Les plus âgés, ceux de 31 à 40 ans, ont vu leur importance baisser de 28,8 % à 22,1 % et les plus de 40 ans ont connu la même tendance puisqu'ils sont passés de 17,1 % à 10,4 %.

La féminisation de la communauté commence à constituer également un trait saillant depuis 1974. Dans les années 60 et au début des 70, les femmes ne dépassaient pas 8 % du total des inscrits. En 1974 leur proportions était de 21,5 % pour atteindre 30,6 % en 1985 (d'après les données publiées en 1990). Ce phénomène n'est pas dû au regroupement des familles, comme c'est le cas en Hollande et en France, mais il s'agit plutôt d'un nouveau processus spécifique d'installation de femmes seules provenant de grands centres urbains et cherchant du travail dans le service domestique et dans les services de manière générale.

NOTES (11) Voir L. TALHA, *Aperçu sur l'évolution des structures socio-économiques des maghrébins en France, 1962-1982*, Acte du colloque sur la migration internationale des travailleurs mineurs, pp.47-74.

Il est plus difficile d'analyser le phénomène de tertiarisation parce que les données disponibles font plutôt référence à la profession exercée au Maroc et non à l'emploi en Espagne.

D'ailleurs, le caractère récent de ces migrations les rend encore assez instables et précaires, ce qui exige du temps pour analyser l'évolution de leur installation. Les données du récent processus de régularisation permettront une première approche. Néanmoins, les premières estimations réalisées par la Direction Générale de Migrations permet de constater que 25 % environ des Marocains travaillent dans le bâtiment, 15 % dans le service domestique et dans un moindre mesure dans l'hôtellerie et le commerce de détail.

Enfin, il n'y a pas lieu de négliger un autre groupe maghrébin qui commence à s'affirmer : celui des Algériens. Estimés à 702 en 1990, les résidents de cette nationalité sont passés à 2 699 à la faveur des régularisations.

L'instabilité politique et la crise économique que vit l'Algérie ces dernières années laissent présager une croissance de cette communauté, qui resterait néanmoins nettement moins importante que la communauté marocaine.

TABLEAUX

Tableau 1
EVOLUTION DES EFFECTIFS
MAGHREBINS EN FRANCE

| Années | Algériens | Marocains | Tunisiens | Total |
|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1946 | 22 114 | 16.458 | 1 916 | 40 488 |
| 1954 | 211 675 | 10 734 | 4 800 | 227 209 |
| 1962 | 350 484 | 33 320 | 26 569 | 410 373 |
| 1968 | 472 812 | 81 236 | 61 028 | 619 076 |
| 1975 | 710 690 | 260 025 | 139 735 | 1 110 450 |
| 1982 | 795 920 | 431 120 | 189 400 | 1 416 400 |

Sources : INSEE

Tableau 2
RESIDENTS MAGHREBINS
EN EUROPE

| Pays | Algériens | Marocains | Tunisiens | Total |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Allemagne (1989) | 5 924 | 61 848 | 24 292 | 92 064 |
| Belgique (1990) | 10 644 | 138 417 | 6 247 | 155 608 |
| Espagne (1989) | 675 | 14 885 | 291 | 15 851 |
| France (1985) | 820 900 | 516 400 | 202 600 | 1539 900 |
| Hollande (1990) | 600 | 148 000 | 41 234 | 189 834 |
| Italie (1990) | 4 041 | 77 971 | 2 400 | 84 412 |
| Suède (1989) | 500 | 1 200 | 1 000 | 2 700 |
| Suisse (1989) | 2 185 | 2 018 | 2 705 | 7 208 |
| Total | 845 469 | 960 739 | 280 769 | 2 086 977 |

Source : SOPEMI 1990

Tableau 3
LES DIX PRINCIPALES
PROVINCES ESPAGNOLES
DANS L'EMIGRATION
MAROCAINE

| | A | B | C | D | E |
|---------------|--------|-------|------|--------|------|
| Barcelone | 10 512 | 51,04 | 26,3 | 3 181 | 19,1 |
| Madrid | 9 912 | 29,1 | 24,6 | 3 075 | 18,5 |
| Murcie | 4 037 | 87,9 | 24,6 | 810 | 1,8 |
| Gerone | 3 045 | 64,8 | 7,5 | 1 353 | 8,1 |
| Malaga | 2 001 | 53,5 | 5 | 2 449 | 14,7 |
| Tarragone | 1 639 | 74,9 | 4 | 546 | 3,3 |
| Baléares | 999 | 20,5 | 2,5 | 505 | 3,1 |
| Valencia | 856 | 30 | 2,1 | 225 | 1,4 |
| Alicante | 752 | 35,2 | 1,8 | 387 | 2,3 |
| Las Palmas | 737 | 34,1 | 1,8 | 421 | 2 |
| Total partiel | 34 550 | 42,13 | 85,5 | 12 452 | 74,7 |
| Total | 40 238 | 40,2 | 100 | 16 665 | |

Légende :

- A : Marocains situations régulières 1991 D : Résidents Marocains 1990
 B : Marocains rapportés aux étrangers % E : Résidents Marocains %
 C : Marocains en situation régulière %

Sources : Directions Générales des Migrations
(Autorisations accordées en 1991 et résidents en 1990).

Tableau 4
PROFIL REGIONAL DE
L'EMIGRATION MAROCAINE
(en %)

| Origine | 1985-1991(*) | | | 1991(**) | | |
|-----------------|--------------|--------|--------|----------|--------|---------|
| | Total | Hommes | Femmes | Total | Ruraux | Urbains |
| Rif | 35,3 | 91,6 | 8,4 | 39,6 | 60,6 | 39,4 |
| Jebala | 33,4 | 62,2 | 37,8 | 25,6 | 25,5 | 74,5 |
| Côte atlantique | 14,8 | 55 | 45 | 15,9 | 15,5 | 85,5 |
| Centre | 3,5 | 57,8 | 42,2 | 4,5 | 35,4 | 64,6 |
| Sud | 8,2 | 75,2 | 24,8 | 9,7 | 57,1 | 42,9 |
| Espagne | 3,7 | 50 | 50 | | | |
| Etranger | 0,7 | 75 | 25 | | | |

Sources :
 (*) Inscriptions Consulat du Maroc (Madrid)
 (**) Régularisations Octobre 1991
 Echelle Nationale

Extrait de ALFOZ (n° 91-92, 1992).